



Raccordement du voisin sur ma cloture electrique

Par **sand15_old**, le **21/08/2007** à **12:16**

agricultrice, mon voisin se raccorde tous les jours sur ma cloture electrique pour benefier gratuitement de mon courant electrique pour parquer son cheptel. tout les jours je lui debranche , et lui va jusqu' à utiliser des fils fins comme des cheveux pour continuer à se raccorder. Est -ce du vol? est-ce_ que je peux couper son fils de raccordement? Dois-je faire passer un huissier? Que puis-je faire pour le faire cesser ces agissements?

Par **Dinah**, le **23/08/2007** à **22:07**

Bonjour.

En effet, il s'agit d'un vol d'énergie, passible d'une sanction pénale. Vous auriez tout-à-fait le droit de porter plainte.

Sans pour autant aller jusque là, je pense que vous pouvez effrayer votre voisin. Envoyez lui un courrier, en mentionnant que vous avez repéré son manège, et que s'il continue, vous allez porter plainte. Vous pouvez aussi mentionner que s'agissant d'un vol, la peine prévue est 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende (même s'il n'ira jamais en prison pour cela, le fait de savoir qu'il va aller devant un juge et sûrement payer une amende devrait le calmer un peu...)

Si vous voulez les références du texte de loi : articles 311-1 à 311-3 du code pénal.

Par **sand15_old**, le **26/08/2007** à **20:43**

Merci pour cette reponse claire. Je vais prochainement lui envoyer un courrier comme vous me l'avez consielé et je vous tiendrai au "courant" du resultat.